

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial de la substance	PINGI CAR-DEHUMIDIFIÉ LV-A150 - LV-A300
Numéro d'identification	-
Numéro d'enregistrement	-
Numéro d'enregistrement du produit	Non disponible.
Synonymes	dioxyde de silicium amorphe,
Date d'émission	le 27-juin-2014
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Déshydratant. Pour l'adsorption de l'humidité et de prévention de la corrosion et la croissance des moisissures.
Utilisations déconseillées	Aucune connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Innogoods BV
Adresse	Rivium 2e straat 40 NL-2909 LG Capelle aan den IJssel
Pays	Pays-Bas
Numéro de téléphone	+31 (0)88- 995 10 03
Télécopie	+31 (0)88- 995 10 09
Adresse électronique	marco@innogoods.nl
Interlocuteur	Marco Verschuur
Site web	www.pingi.com

1.4 Numéro d'urgence : +31 (0)88- 995 10 03 (09:00 - 17:00)

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette substance ne répond pas aux critères de classification de la directive 67/548/CEE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Pas de classification pour les dangers sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Ce produit peut potentiellement dégager des poussières inhalables durant sa manipulation et son utilisation. Glissant, peut provoquer la chute des personnes marchant dessus.
Principaux symptômes	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'exposition à la poudre ou aux poussières peut être irritante pour les yeux, le nez et la gorge.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Numéro d'identification	-
Mentions de danger	La substance ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention	Sans objet
Intervention	Sans objet
Stockage	Sans objet
Élimination	Sans objet

Informations complémentaires à l'étiquette Sans objet.

2.3 Autres dangers Non affecté.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Gel de silice	100	7631-86-9 231-545-4	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Section 4: Premiers secours

Informations générales EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'inhalation des poussières émises par la matière, transporter immédiatement la personne affectée hors de la zone contaminée. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Boire de l'eau par mesure de précaution. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Effets irritants.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Pas de risque d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Éviter toute inhalation de poussières de la matière déversée. Porter un masque anti-poussière si les poussières formées dépassent les limites d'exposition. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Porter un équipement de protection individuelle.

Pour les secouristes Comme détaillé dans la section pour le personnel hors urgence. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussières qui ne réagit pas avec le produit. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer de poussière de ce matériau. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer un bon entretien des locaux. Le produit forme des surfaces lisses et glissantes sur le sol, ce qui présente un risque d'accident.

7.2 Conditions de stockage, d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Éviter la formation de poussière. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients hermétiques - le matériau est hygroscopique. Éviter toute accumulation de poussières de cette matière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les usages spécifiés pour cette substance sont indiqués dans la section 1 de ce document.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limite d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques

Il n'y a pas de limite d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

DNEL

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Gel de silice (7631-86-9)	Industrie	Inhalation	4 mg/m3	Fraction alvéolaire.

PNEC

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements du volume d'air par heure). Le taux de renouvellement d'air doit être adapté aux conditions. Si nécessaire, cesser l'utilisation, ventiler localement ou utiliser toute autre technologie pour maintenir les niveaux d'exposition au-dessous des limites recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux à un niveau supportable. La ventilation doit être suffisante pour évacuer et empêcher efficacement l'accumulation de poussières ou d'émanations susceptibles d'être générées lors de la manipulation ou du traitement thermique. Si des mesures techniques ne suffisent pas pour maintenir les concentrations de particules de poussière sous la limite d'exposition professionnelle, une protection respiratoire adéquate doit être portée. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

La présence d'un rince-œil est recommandée. Entreposer séparément les vêtements de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière. (EN166)

Protection de la peau

- Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants de protection. (EN374) Utiliser des gants de protection en : Gants en PVC ou toute autre matière plastique.

- Divers	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil respiratoire muni d'un filtre à poussières. Respirator type FFP2 or FFP3 (EN 149:2001)
Risques thermiques	Aucun connu.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact de cette substance avec les yeux. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune mesure spéciale requise

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granulés dispersibles dans l'eau.
État physique	Solide.
Forme	Granulés Billes
Couleur	Blanche.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
Limite d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Densité	Non disponible
Solubilité (dans l'eau)	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Densité apparente	0.8 - 0.9 g/cm ³
Viscosité	Non disponible.
Pourcent volatils	0 % évalué
9.2 Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter	Éviter la dispersion de poussières. La chaleur se dégage au contact de l'eau Éviter les situations produisant de la poussière.
10.5 Matières incompatibles	Aucun connu.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales Les données présentées dans cette section ont été publiés dans la substance (s) dossier REACH
Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.
Poussière pouvant être légèrement irritante pour les yeux et les voies respiratoires.
Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Non classé.
Inhalation	L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.
Contact avec la peau	Non classé.
Contact avec les yeux	Non classé. Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.

Symptômes Aucun connu. Effets irritants possibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non répertorié

Composants

Résultats d'essais

Gel de silice (7631-86-9)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: > 5000 mg/kg Occlus (cutané) Aiguë Inhalation LC0 Rat: >= 0.69 mg/l 4.00 heures Aiguë Oral DL50 Rat: > 5000 mg/kg
---------------------------	--

Corrosion ou irritation de la peau Non classé. Non irritant: 404 de l'OCDE

Blessure ou irritation grave des yeux Non classé. Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.

Sensibilisation respiratoire Non classé.

Sensibilisation cutanée Non classé.
Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

Mutagénicité des cellules germinales Donnée inconnue.

Cancérogénicité Donnée inconnue.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Gel de silice (CAS 7631-86-9)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
-------------------------------	--

Toxicité pour la reproduction Donnée inconnue.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Donnée inconnue.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Donnée inconnue.

Danger par aspiration Donnée inconnue.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Sans objet.

Autres informations Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

Section 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants

Résultats d'essais

Gel de silice (7631-86-9)	NOEL Algues: > 10000 mg/l 72.00 heures CE50 Daphnie: > 10000 mg/l 24.00 heures
---------------------------	---

Composants

Résultats d'essais

Gel de silice (7631-86-9)

LC0 Zebra danio (Danio rerio): > 10000 mg/l 96.00 heures

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

12.2 Persistance et dégradabilité	Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Ne se bioaccumule pas.
Mobilité	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Sans objet. (substance inorganique)
12.4 Mobilité dans le sol	Insoluble et donc a une faible mobilité dans la plupart des sols
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Sans objet. L'évaluation PBT / vPvB effectuée car aucune évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire / pas effectué.
12.6 Autres effets néfastes	Selon les données disponibles, il n'existe aucune preuve de toxicité significative de silice amorphe synthétique pour les organismes environnementaux.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Le matériau doit être recyclé si possible.
Emballages contaminés	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Eliminer comme produit non utilisé.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Méthode d'élimination/ Intervention	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Pas d'information disponible.

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

DÉCISION DE LA COMMISSION 2000/479/CE concernant la création d'un registre européen des émissions de polluants (EPER)

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate

N'est pas listé.

Autres réglementations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) 453/2010, et avec règlement CLP (CE) 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

Réglementations nationales

Non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques nouvelles et existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Oui
Corée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations Non disponible.

Références Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Non disponible.

Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15 Aucun(e)(s).

Informations de formation Non disponible.

Avis de non-responsabilité DENI DE RESPONSABILITE DU FABRICANT : Pour autant que nous le sachions, les informations dans cette FS sont correctes à la date de leur révision et publication. Toutefois, le fabricant ne fait aucune déclaration, n'offre aucune garantie quant à ni ne garantit leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité et n'assume aucune responsabilité quant à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de vérifier d'avance que les informations sont actuelles, applicables à et appropriées aux circonstances de chaque utilisation particulière. Aucun de nos mandataires n'est autorisé à déroger à cette disposition. Prière d'appeler pour vérifier l'exactitude de ce document si la date de révision est antérieure à 3 ans.

Date d'émission	le 27-juin-2014
Date de révision	le 27-juin-2014
Numéro de version	01
Date d'impression	le 27-juin-2014